



## RESOL : une aide à la gestion des entreprises légumières

**Vous souhaitez prendre du recul sur votre entreprise ? La faire progresser ? Définir un projet d'entreprise ? Vérifier sa cohérence ?**

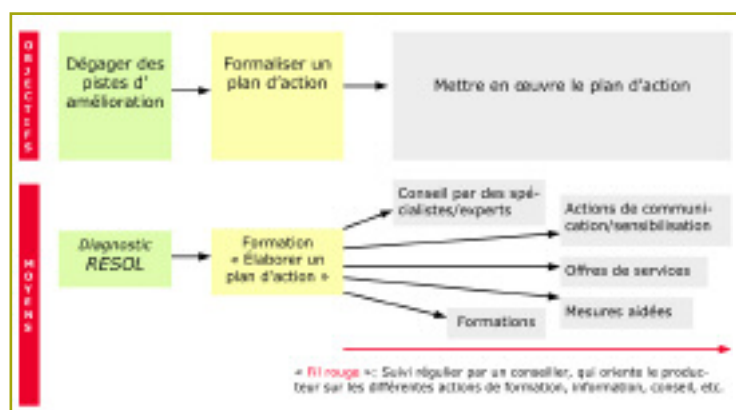
Au quotidien, la gestion d'une exploitation et les imprévus, auxquels il faut faire face, empêchent souvent les exploitants d'avoir une vision globale et précise de leur stratégie d'entreprise sur le long terme. Alors comment améliorer ou créer votre projet d'entreprise ? Financé par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Viniflor et Vivea, le dispositif REsponsabilité SOciétale des entreprises Légumières (RESOL) réunit les outils nécessaires pour vous apporter des solutions afin de mettre en œuvre un véritable plan d'action adapté à votre entreprise. Lancé et piloté depuis 2006 par « Les Producteurs de Légumes de France », le projet RESOL réunit, autour d'un partenariat national, les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône, du Nord-Pas-de-Calais, du Vaucluse, la station expérimentale Planète Légumes ainsi que la station expérimentale du SILEBAN en Basse Normandie.

### Dans quel but

Dans un contexte de forte concurrence, la filière de production légumière doit être en mesure de relever, dans les années à venir, plusieurs défis : développer une production légumière en adéquation avec les exigences environnementales, rester compétitive ou encore mettre l'accent sur les questions d'emploi en milieu rural. Pour répondre à ces thèmes de travail évoqués lors du Grenelle de l'Environnement, la Fédération des Producteurs de Légumes de France a décidé de mettre en place un Plan d'adaptation des entreprises légumières. Pour appuyer ce plan, des outils ont été mis au point dans le cadre du projet RESOL afin d'aider les producteurs à réaliser leur projet d'entreprise en trois étapes :

- la réalisation du diagnostic RESOL,
- l'élaboration d'un plan d'action,
- la mise en œuvre de ce plan d'action.

### Le Projet RESOL



### Diagnostiquez votre entreprise

Avez-vous choisi la bonne stratégie d'entreprise ? Etes-vous sûr d'avoir bien défini les points forts et les points faibles de votre entreprise ?

Grâce au diagnostic stratégique d'entreprise, vous pourrez réaliser un état des lieux de votre exploitation basé sur les trois thèmes indispensables à son développement : l'environnement, l'économie et les ressources humaines.

### Deux heures et 100 questions

Au travers d'un entretien individuel d'environ deux heures avec un conseiller, l'exploitant remplit un questionnaire détaillé. Saisies sur un logiciel spécialisé, les réponses pourront être éditées à la fin du premier rendez-vous. Une analyse permettra alors de dégager les pistes d'amélioration éventuelles à apporter en fonction des trois axes étudiés. Grâce à cet outil, le producteur, aidé par le conseiller, se donne les moyens concrets de faire avancer son exploitation en fonction des évolutions structurelles du monde agricole.

### Les sujets abordés lors du diagnostic stratégique d'entreprise :

Axes	Thèmes
Environnement	Protection des sols
	Eau : consommation et qualité
	Développement de la biodiversité
	Gestion des déchets
Economie	Raisonnement de la consommation énergétique
	Situation financière
	Gestion
Social	Valorisation de la production
	Ouverture / Information
	Gestion des effectifs
	Motivation / Fidélisation
	Organisation du travail
	Management

### Pour formaliser son plan d'action... Une formation !

Une fois le diagnostic réalisé et l'image de l'exploitation finalisée, les producteurs de légumes des Bouches-du-Rhône ont la possibilité de suivre une formation à la stratégie d'entreprise, élaborée par le réseau Trame. Animée par Oriane Garde, chargée de mission chez Légumes de France, cette formation collective permet aux agriculteurs engagés dans cette démarche, de se poser les bonnes questions, d'entamer une véritable réflexion sur leur projet sans se précipiter : Comment utiliser le diagnostic ? Quels sont mes objectifs ? Comment mettre en œuvre mon plan d'action ?

Pour cela, la formation débute par la présentation des étapes nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action. Tout au long de la journée, l'animatrice illustre chacune des étapes au travers d'exemples concrets et d'outils ludiques afin de permettre à chaque participant de se positionner et d'analyser sa situation par rapport au diagnostic stratégique réalisé auparavant. A l'issue de cette formation, l'exploitant dispose de toutes les cartes pour construire un plan d'action adapté à son entreprise.

### Construire son plan d'action avec un conseiller

Quelques jours après la fin de la formation, un nouvel entretien individuel est organisé avec le conseiller dans le but de construire ensemble un plan d'action. Quelles sont les actions à mettre en place ? Comment les réaliser ?

Grâce à un réseau d'accompagnement stratégique, les producteurs de légumes ont la possibilité d'être suivis et conseillés tout au long de l'exécution de leur projet. Ensemble, l'exploitant et le conseiller vont construire le plan d'action et fixer des rendez-vous de suivi. Au travers de cet accompagnement régulier, le conseiller oriente le producteur vers différentes actions de formation, d'information, de conseil... Mais, même si le conseiller apporte ses compétences pour mettre en œuvre un plan d'action de qualité, le producteur reste seul maître de son projet.

### Recenser les compétences pour mieux accompagner les producteurs

Environnement, économie, social... A chacune des questions que vous vous posez, une réponse sera trouvée ! Grâce au répertoire des compétences, les conseillers peuvent approfondir leurs connaissances sur un sujet spécifique ou orienter le producteur vers d'autres conseillers spécialisés.

## Edito

Située au 1<sup>er</sup> rang national pour les productions de tomates, de salades, de courgettes et bien d'autres encore, l'activité légumière des Bouches-du-Rhône représente en valeur 40 % de la production agricole totale du département. Derrière ces chiffres se cachent des producteurs très attachés à la bonne gestion et à la compétitivité de leurs entreprises dans un contexte difficile. Car au-delà de la production elle-même, la filière légumière véhicule de forts enjeux, notamment, en termes d'emplois et de tissu social.

Profondément résolue à répondre aux attentes sociétales, la filière légumière n'a pas hésité à s'inscrire dans le Plan d'adaptation des entreprises légumières mis en place par la Fédération Nationale des Producteurs de Légumes (FNPL) afin d'aider les entreprises à affronter et à s'adapter aux défis futurs. Construit autour de piliers environnementaux, économiques et sociaux, ce Plan d'adaptation se caractérise par des stratégies régionales de développement, permettant ainsi d'ajuster les interventions aux besoins spécifiques à chaque territoire.

Le projet REsponsabilité SOciétale des entreprises Légumières (RESOL) que nous vous présentons aujourd'hui réunit les outils nécessaires pour que chaque producteur volontaire puisse mettre en œuvre un véritable plan d'action adapté à son entreprise. A partir d'un diagnostic personnalisé, l'exploitant obtient une photographie d'ensemble de son entreprise avec ses atouts et ses possibilités d'amélioration, permettant d'amorcer une véritable démarche de progrès. Avec l'appui d'un conseiller, le chef d'entreprise formalise son plan d'action et le concrétise grâce à de nombreux outils à sa disposition pour s'informer et se former ! RESOL, c'est résolument le dispositif adéquat pour réfléchir à votre projet d'entreprise dans une situation économique qui l'exige !

### André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

**Vous êtes intéressés ?  
Vous souhaitez en savoir plus  
sur RESOL ?  
N'hésitez pas à contacter  
Hélène Chéret,  
conseillère en entreprise  
de la Chambre d'agriculture,  
au 04 42 23 86 55 (le matin)  
ou appelez le secrétariat  
au 04 42 23 86 22**